

Toutes les Associations de MORAS vous souhaitent d'agréables vacances en attendant de vous retrouver à la rentrée

Quelques dates à retenir

- 01/07: Ventrigrisse la 7ème Compagnie airsoft 38
- 07/07: Ballades en balade l'église notre patrimoine
- 22/07: Vente de pains, foyesses... par l'ACCA.
- 26/08: Vide grenier du CCAS.
- 29/08: Collecte du Don du Sang.
- 06/10: Vente de brioches du Sou des Ecoles



La 7^{ème} compagnie Airsoft 38 organise :

Ventrigrisse

Dimanche 1^{er} juillet 2018
10h/18h
à MORAS

Ventrigrisse géant de plus de 80m !
Buvette et snack sur place ☺
Possibilité d'emmener vos propres bouées, matelas gonflables...



MORAS

Samedi 7 juillet

A partir de 10h :
Pizzas, pains, foyesses
Cuits au four communal
10h après inscription (balade seule 5€)

Balade musicale

autour du village

Guitares
bandonéons
chansons
et contes
par
une conteuse
professionnelle

A partir de 12h30 : Repas froid
Réservation conseillée avant le 4 juillet
04.74.90.98.80 ou 04.74.90.92.21

Association « l'Eglise notre patrimoine »
Pour la restauration de notre église



ACCA Moras

le 22 juillet

Vente à la salle polyvalente de :

Pain,
Saucisson brioché,
Foyesse

culs au four de Frégnier

Flash info

Eté 2018



FEUILLE DE CHOU MORAS

La municipalité après concertation avec les parents d'élèves, a décidé de revenir pour la rentrée prochaine aux 4 jours de classe hebdomadaires. L'inspection de l'académie a validé la dérogation à la loi. Sur le Territoire de l'intercommunalité, sur les 47 communes membres, seules 4 sont restées à la semaine de 4 jours et demie.

Les raisons principales qui ont poussé la commune à ce retour, ont été en premier lieu les faits suivants :

- Un essoufflement des bénévoles qui géraient les TAP et la difficulté de garantir la pérennité des activités dans le temps.
- La commune de St Hilaire qui reçoit nos enfants de 3 et 4 ans était également revenue aux 4 jours de cours hebdomadaires, et ce depuis la rentrée 2017-2018 ; ce qui posait problème aux parents ayant des enfants dans les 2 écoles (St Hilaire et Moras).

- Rien ne garantissait aux communes ayant opté pour rester à 4 jours et demi, de pouvoir garder un mode de garde intercommunal pour l'après classe du mercredi après-midi.

Je rappelle que les riverains ayant des arbres ou des haies débordantes sur les voiries doivent faire en sorte qu'il n'y ait aucunes branches sur la partie extérieure de leur propriété. Les piétons ou véhicules sont gênés par ces débordements sur la voirie et des panneaux de signalisation routière sont également masqués par les branches d'arbres venant des propriétés privées. Ce n'est pas à la commune de procéder à l'élagage des haies privées.

Je rappelle également que la commune dispose d'une déchèterie intercommunale. Il est donc strictement interdit de déposer des déchets verts (branches, tonte de pelouse...), ou même tout autre déchet, dans les bois, en bordure de chemin ou sur des terrains publics ou privés.

Le maire B. Bourgier



Fermeture de la Bibliothèque... du Mercredi 1^{er} au vendredi 31 août.

Réouverture le samedi 1er septembre.

VIDE GRENIER le 26 AOUT

sur le parking de l'église
organisé par le **CCAS**

inscriptions :

Mail : ccasde.moras@laposte.net

Téléphone : 04 74 90 70 62 / 06 77 04 83 05 / 06 79 69 60 25

2.50€ le mètre linéaire

FERMETURE DE LA MAIRIE

- Du 6 au 24 août
- Réouverture le lundi 27 août

Contacts Mairie : Mail : moras.mairie@wanadoo.fr

Téléphone : 04 74 90 70 62 Fax : 04 74 90 73 92

Ouverture public :

Lundi 9h30-12h30 Mercredi 13h30-19h

CONSEIL MUNICIPAL du 22 Février 2018

Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2017

Section	Résultat 2017
Fonctionnement	112 129,09€
Investissement	-34 200,53€
TOTAL	77 928,56€

8 voix pour.

Approbation du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

370 929,56 euros en section fonctionnement

143 900,53 euros en section investissement

9 voix pour.

CONSEIL MUNICIPAL du 28 Mars 2018

Arrêt PLU :

La commune de Moras a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 15 avril 2011. Mr Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du bilan de la concertation durant l'élaboration du P.L.U. sur la commune. Les modalités initialement prévues par le Conseil Municipal ont été parfaitement respectées tout au long de la procédure : Le Conseil Municipal arrête le projet du P.L.U. Pour : 7 Contre : 3

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Avril 2018

Vote des taxes d'habitation et foncières :

Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, décide d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2018 :

taxe d'habitation : 9,84%

taxe foncière (bâti) : 17,74%

taxe foncière (non bâti) : 51,36 %

soit une augmentation de 1,5%.

SEDI : travaux sur éclairage public :

Le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux sur l'éclairage public.

- Prix de revient prévisionnel : 42 355€

- Financements externes : 39 027€

- Participation prévisionnelle : 3 329€

L'intégralité des comptes-rendus est consultable en mairie et sur le site internet de la commune.

Questions diverses:

-Mr le Maire fait lecture du cahier des charges élaboré par le CAUE pour la rénovation de l'église en vue de la recherche d'un architecte programmiste.

-Le four de Frétygnier étant très abîmé, son utilisation est interdite.

CONSEIL MUNICIPAL du 18 MAI 2018

Création du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au départ de la Commune du secrétaire de mairie, il a été recruté une nouvelle secrétaire, Mme Pierret Valia. Monsieur le Maire informe que celle-ci est nommée au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, autorise Monsieur le Maire à supprimer le poste de rédacteur et créer celui d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Délibération vente du bâtiment communal :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à leur accord pour vendre le bâtiment situé 1209 route de Crémieu, une personne s'est portée acquéreuse et que l'offre d'achat se porte à 140 000 €. Il explique que les frais d'agence sort de l'ordre de 7 500 € et qu'il y aura donc une recette pour la Commune de 132 500 €.

Monsieur le Maire propose d'accepter cette offre.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à procéder aux démarches pour finaliser la vente.

Question diverse

-La demande de dérogation au retour à la semaine scolaire de 4 jours a été acceptée.

CONSEIL MUNICIPAL du 13 JUIN 2018

Délibération vente de la grange :

La vente de la partie « ancienne bibliothèque » n'ayant pas abouti, la vente de la grange est remise à plus tard.

Délibération tarif de l'eau:

Monsieur le Maire présente aux élus les tarifs concernant l'eau et l'assainissement proposés par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Lac de Moras. Il informe que les tarifs relatifs à l'eau restent inchangés par rapport à ceux de l'an dernier. Concernant l'assainissement, une augmentation de + 0,86€ est prévue pour le forfait de base et une augmentation de + 0,08€ par m³ (jusqu'à 150 m³).